



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes

N°4 – D. 08.07.2021

L'an deux mil vingt-et-un, le huit juillet à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

4.1. Comptes consolidés 2020 pour l'UGA, Floralis et la Fondation UGA

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, PERSICO Simon, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, TERRIER Laurent, FORESTIER Gérard, BORRAS Isabelle, MICHEL Mickaël, OUDART Martin, GIUNTA Chloé, DAVAI Camille, MANDROUX Thomas, BEAUFORT Cyprien, LABRIET Pierre, NICOLAS Pascaline, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, DAUGUET Pascale.

Membres représentés : SCOLAN Virginie (donne procuration à PERSICO Simon), RIFFARD Coline (donne procuration à TERRIER Laurent), CHALON Nathalie (donne procuration à BESSIERES Bernard), COURTOIS Nathanaël (donne procuration à DAVAI Camille), AUSCHER Pascal (donne procuration à DESPREZ Frédéric), PUGEAT Véronique (donne procuration à BERRUT Catherine), FEIGE Jean-Jacques (donne procuration à SAMSON Yves), BOLF Edith (donne procuration à BORRAS Isabelle), VERNAY Pascale (donne procuration à LAKHNECH Yassine), SIMIAND Marie-Christine (donne procuration à FORESTIER Gérard), MERLE Elsa (donne procuration à MERMILLOD Martial).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le passage en commission permanente du 29 juin 2021,

Considérant que la consolidation des comptes concerne le groupe constitué par les 3 structures que sont l'UGA, sa filiale "Floralis" et sa fondation partenariale "Fondation UGA" ;

Considérant que les comptes consolidés 2020 sont détaillés dans 3 documents que sont : la plaquette de présentation des comptes, le rapport de gestion et la présentation synthétique de l'agent comptable ;

Considérant que les principaux agrégats concernant les comptes consolidés UGA 2020, après retraitement des opérations intra-groupes, sont les suivants :

- Résultat consolidé du groupe : + 1 752 K€,
- Bilan consolidé du groupe : 1 401,1 M€ fin 2020 : UGA 1 379,3 M€ + Floralis 18,1 M€ + Fondation 3,7 M€,
- Fonds de roulement du groupe : 61,6 M€ fin 2020 (UGA 46 M€ / Floralis 13,3 M€ / Fondation 2,4 M€),
- Trésorerie nette du groupe : 135,1 M€ fin 2020 (UGA 112,1 M€ / Floralis 19,5 M€ / Fondation 3,5 M€).

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les comptes consolidés de l'UGA, Floralis et la Fondation UGA pour l'exercice 2020.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	29
Membres représentés	11
Nombre de votants	40
Voix favorables	40
Voix défavorables	0
Abstentions	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés les comptes consolidés de l'UGA, Floralis et la Fondation UGA pour l'exercice 2020.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 08 juillet 2021

Pour le Président et par délégation

Pour le Président
Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

Publié le : 19/07/2021

Transmis au Rectorat le : 19/07/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2020



Sommaire

1. ETATS FINANCIERS.....	3
1.1. Bilan Consolidé (K€)	3
1.2. Compte de résultat consolidé (K€).....	4
1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé (K€)	5
1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€)	7
2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION.....	8
2.1. Référentiel comptable	8
2.2. Modalités de présentation.....	8
2.3. Modalités de consolidation	8
2.3.1. Activités du groupe.....	9
2.3.2. Filiales.....	9
2.3.3. Liste des entreprises consolidées.....	9
2.3.4. Variation du périmètre de consolidation	10
2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt.....	10
2.4. Evénements significatifs	10
2.5. Evènements postérieurs à la clôture	12
2.6. Comparabilité des exercices.....	12
2.6.1. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées	12
2.7. Méthodes et règles d'évaluation	12
3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN	19
3.1. Ecart d'acquisition	19
3.2. Immobilisations incorporelles	20
3.3. Immobilisations corporelles	21
3.4. Immobilisations financières.....	22
3.5. Ventilation des créances par échéance	23
3.6. Titres non consolidés	24
3.7. Valeurs mobilières de placement.....	25
3.8. Provision pour risques et charges.....	25
3.9. Emprunts et dettes financières.....	26
3.10. Ventilation des dettes par échéance	27
3.11. Ventilation des dettes financières par devise	28
3.12. Impôts différés	29
4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT	30
4.1. Autres produits et charges d'exploitation.....	30
4.2. Achats et variation de stocks	30
4.3. Charges externes.....	31
4.4. Impôts et taxes (hors IS)	31
4.5. Charges de personnel	32
4.6. Dotations et reprises d'exploitation.....	32
4.7. Résultat financier	33
4.8. Impôts sur les bénéfices.....	33
4.9. Preuve d'impôt	34
5. ENGAGEMENTS HORS BILAN	35
5.1. Engagements reçus	35
5.2. Engagements donnés.....	35
6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES	36
6.1. Effectif moyen.....	36

1. ETATS FINANCIERS

1.1. Bilan Consolidé (K€)

	Clôture			Ouverture
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Ecarts d'acquisition				
Immobilisations incorporelles	5 801	-4 842	960	886
Immobilisations corporelles	858 076	-255 405	602 671	599 388
Immobilisations financières	446 120	-1 903	444 217	445 547
Total Actif Immobilisé	1 309 997	-262 150	1 047 848	1 045 821
Stocks et en-cours				
Avance et acomptes versés sur commandes	1 052		1 052	651
Clients et comptes rattachés	20 907	-1 302	19 606	25 374
Autres créances et comptes de régularisation	197 186		197 186	176 715
Valeurs mobilières de placement	1 551		1 551	1 000
Disponibilités	133 800		133 800	103 855
Total Actif	1 664 494	-263 451	1 401 043	1 353 415
			Clôture	Ouverture
Financements Etat rattachés ET non rattachés à des actifs			388 406	392 371
Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs			16 288	9 956
Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs			69 670	72 194
Dotations, compléments de dotations, dons et legs				
Réserves consolidées			106 101	105 678
Ecarts de conversion				
Résultat consolidé			1 752	
Subventions d'investissement				
Total Capitaux Propres			582 217	580 200
Intérêts hors groupe			1 120	930
Autres fonds propres				
Provisions			19 071	16 435
Emprunts et dettes financières			508 143	511 766
Avances et acomptes reçus			255 251	164 829
Fournisseurs et comptes rattachés			10 339	16 842
Dettes fiscales et sociales			14 821	11 893
Autres dettes et comptes de régularisation			10 082	50 520
Total Passif			1 401 043	1 353 415

1.2. Compte de résultat consolidé (K€)

	Clôture
Chiffre d'affaires	34 002
Autres produits d'exploitation	466 916
Achats consommés	-962
Charges de personnel	-386 105
Charges externes	-53 383
Autres charges d'exploitation	-16 177
Impôts et taxes	-5 902
Variations nettes des amort. et des dép.	-30 955
Résultat d'exploitation	7 434
Charges et produits financiers	-5 491
Résultat courant des sociétés intégrées	1 943
Impôt sur les bénéfices	-2
Résultat net des entreprises intégrées	1 941
Quote-part de résultat des S.M.E.	
Dotations nettes amort. Écarts acq.	
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 941
Intérêts minoritaires	-189
Résultat net (part du groupe)	1 752

1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé (K€)

	Clôture
Résultat net total des sociétés consolidées	1 941
Elimination des amortissements et provisions	11 590
Elimination de la variation des impôts différés	
Elimination des plus ou moins values de cession	-423
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	
Total marge brute d'autofinancement	13 108
Dividendes reçus des mises en équivalence	
Variation des stocks liée à l'activité	
Variation des créances clients liées à l'activité	-15 295
Variation des dettes fournisseurs liées à l'activité	46 748
Flux net généré par (affecté à) l'activité	44 561
Acquisition d'immobilisations	-11 288
Cession d'immobilisations	846
Incidence des variations de périmètre	
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	-10 442
Dividendes versés par la société mère	
Dividendes versés aux minoritaires	
Emissions d'emprunts	
Remboursements d'emprunts	-3 888
Flux net provenant du (affecté au) financement	-3 888
Incidence variation taux de change et chgt principes comptables	
Variation de trésorerie	30 231
Trésorerie d'ouverture	104 828
Trésorerie de clôture	135 059

Le tableau des flux de trésorerie présente, pour l'exercice, les entrées et les sorties de disponibilités et de leurs équivalents, classées en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

Le Groupe définit la trésorerie disponible comme l'ensemble des postes financiers du bilan réalisable (ou payable), dans un délai inférieur à un an soit :

- les valeurs mobilières de placement et autres placements à court terme aisément convertibles en disponibilités,
- les disponibilités bancaires, minorées des valeurs remises à l'encaissement au 31 décembre 2020, mais non encore échues,
- les soldes bancaires créditeurs, ne faisant pas l'objet d'une confirmation à plus d'un an par un établissement financier, ainsi que les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent.

La ligne « Incidence des variations de périmètre » correspond aux entrées ou sorties de périmètre, mais également aux variations de pourcentage de détention du groupe dans les filiales au cours de l'exercice. En cas d'acquisition, cette ligne comprend le coût d'acquisition des titres diminué de la trésorerie apportée. Les autres flux ne tiennent compte que des mouvements depuis la date d'acquisition de la société.

Les flux monétaires intragroupes sont éliminés, de sorte que le tableau des flux de trésorerie ne fait apparaître que les encaissements ou des décaissements du groupe vis-à-vis de tiers.

1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€)

Capitaux propres (Groupes / Minoritaires) (K€)	Financements Etat rattachés ET non rattachés à des actifs	Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs	Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs	Dotations, compléments de dotations, dons et legs	Réserves Groupe	Résultat de l'exercice	Autres variations	Total des capitaux propres Groupes (K€)	Minoritaires (K€)
Situation au 01/01/2019 avant correction d'erreur et changement de méthodes	392 371	9 956	72 194		105 678			580 200	930
Correction d'erreur - Ecritures post-clôture					1			1	
Changement de méthodes comptables chez l'UGA									
Situation au 01/01/2019 après correction d'erreur et changement de méthodes	392 371	9 956	72 194		105 679			580 201	
Neutralisation des amortissements									
Sorties de financements	-1 953				422			-1 531	
Affectation du résultat									
Résultat de la période						1 752		1 752	189
Financements reçus UGA	13 734	8 858						22 592	
Financements reçus FONDATION UGA									
Financements reçus FLORALIS									
Reprise des subventions d'investissements UGA	-15 746		-5 050					-20 796	
Reprise des subventions d'investissements FONDATION UGA									
Reprise des subventions d'investissements FLORALIS									
Dividendes									
Reclassement		-2 526	2 526						
Variation de périmètre									
Clôture Exercice : 2019.12	388 406	16 288	69 670		106 101	1 752		582 217	1 120

2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.1. Référentiel comptable

Les états financiers individuels des entités du groupe UNIVERSITE GRENOBLE ALPES sont établis selon les principes comptables en vigueur en France et conformément au Recueil des normes comptables des Etablissements Publics (RNCEP) pour les comptes individuels de l'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSP).

Ils sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés, à savoir le règlement comptable CRC 99-02 ainsi que l'instruction codificatrice n°08-017-M9 du 3 avril 2008, à l'exception des deux dérogations suivantes à ce référentiel, en conservant les règles issues du RNCEP précité, qui permettent de donner une image homogène des comptes consolidés pour le lecteur des comptes annuels de l'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES:

- Résultat exceptionnel : Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette.
- Corrections d'erreurs : Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP précité, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

2.2. Modalités de présentation

Les montants présentés dans les comptes consolidés et annexes aux comptes consolidés sont, sauf mention contraire, exprimés en milliers d'euros et arrondis au millier le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

2.3. Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le groupe.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

2.3.1. Activités du groupe

Les activités du groupe UNIVERSITE GRENOBLE ALPES sont les suivantes :

- Enseignement,
- Recherche fondamentale,
- Recherche appliquée,
- Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles,
- Mécénat,
- Analyses, essais et inspections techniques.

2.3.2. Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle existe lorsque le groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

➤ Intégration globale

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

➤ Entité ad hoc

Le CRC 99-02 (modifié par le CRC 2004-03 du 4 mai 2004) § 10052 définit « l'entité ad hoc » comme « une structure juridique distincte, créée spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires pour le compte d'une entreprise. L'entité ad hoc est structurée ou organisée de manière telle que son activité n'est en fait exercée que pour le compte de cette entreprise, par mise à disposition d'actifs ou fourniture de biens, de services ou de capitaux ».

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations ont été éliminés des comptes consolidés.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est précisée dans la note ci-dessous.

2.3.3. Liste des entreprises consolidées

Société	Numéro SIREN	Pourcentage N		Pourcentage N-1		Type de contrôle	Méthode de consolidation
		contrôle	intérêt	contrôle	intérêt		
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES - ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL BP 53 - 38041 GRENOBLE CEDEX 9		Société tête de groupe - consolidante					
FONDATION UNIVERSITE GRENOBLE ALPES 7, allée de le Palestine - 38610 GIERES	804 838 506	100,00%	0,00%	100,00%	0,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
FLORALIS - UGA FILIALE 621, avenue Centrale - 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES	452 135 452	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	Contrôle exclusif	Intégration globale

La Fondation Université Grenoble Alpes (anciennement Fondation Université Joseph Fourier et créée fin 2014) a été incluse dans le périmètre de consolidation en tant qu'entité ad hoc pour les raisons suivantes :

- Les administrateurs sont majoritairement des représentants de l'UGA,
- La fondation UGA a comme objet social de promouvoir les activités de l'UGA,
- Enfin, conformément aux statuts, si la fondation est dissoute son patrimoine peut in fine être reversé à l'UGA.

2.3.4. Variation du périmètre de consolidation

L'exercice 2020 constitue le premier exercice où la consolidation est établie (cf. 2.4. Evénements significatif)

2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt

Le pourcentage d'intérêts correspond à la fraction du patrimoine détenue directement ou indirectement par la société mère dans chaque société du groupe.

Ce pourcentage d'intérêts permet de calculer la fraction représentative des intérêts du groupe dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée.

Au cours de l'exercice, nous ne relevons aucune variation du pourcentage d'intérêt par rapport à l'ouverture.

2.4. Evénements significatifs

► Création de l'UGA expérimental avec intégration des comptes de la COMUE dans la comptabilité de l'UGA

La personne morale UGA a pris fin au 1er janvier 2020 au profit du nouvel établissement expérimental portant le même nom « UGA » issu de la fusion de la COMUE et de l'UGA au 1er janvier 2020 et reprenant les droits et obligations des deux entités et en particulier celles liées aux contrats PPP (Partenariats Publics Privés) du Plan Campus.

Ce nouvel établissement, créé par décret (décret n° 2019-1123 du 31.10.2019) sous statut d'EPSCP aux RCE (Responsabilités et Compétences Elargies), est constitué de composantes à personnalité morale (CAPM), à savoir la nouvelle UGA issue de la fusion avec la COMUE, Grenoble INP, IEP, ENSAG et de composantes sans personnalité morale (CSPM) par regroupement des UFR et des écoles internes existantes dans les différents établissements composantes (CAPM).

Chaque établissement composante conserve son autonomie (budget, comptabilité, patrimoine, instances de gouvernance avec sa propre direction et son propre conseil d'administration) mais s'engage à suivre et mettre en œuvre les orientations et politiques stratégiques émises par le directoire de l'UGA expérimental, directoire composé des directions des CAPM et CSPM.

De fait, il s'agit du premier exercice où la consolidation est établie compte tenue de l'obligation légale. Aucune information comparative n'a été établie du fait que le groupe n'a pas jugé cette information pertinente.

► Crise sanitaire « COVID-19 »

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire due au « COVID-19 » ce qui a conduit l'établissement à prendre des mesures adaptées au contexte de cette crise : confinement, couvre-feu, mise en place du travail à distance ou en situation « mixte » distanciel-présentiel, enseignement à distance pour les

étudiants avec des cours et TD en présentiel en demi-groupe, plan de continuité pour les personnels, etc....

Cette crise sanitaire a eu des effets sur le plan budgétaire et comptable. Il est à noter une baisse de certaines dépenses (chauffage, frais de déplacements...) mais aussi de certaines recettes (réception des étudiants étrangers, colloques, formation continue, ...) tout en générant, dans le même temps, des augmentations de certaines dépenses (matériels informatiques pour le télétravail des personnels et pour les enseignements à distance, prestations de ménage et de gardiennage, achats de masques, de gel hydro-alcoolique et de distributeurs, etc.).

Même si l'on a constaté des variations importantes en dépenses et un peu moins en recettes, il n'y a pas eu, comme dans certaines structures du secteur privé, d'incidences majeures sur la continuité de service dans la mesure où les missions de service public d'enseignement et de recherche ont pu être maintenues, en mode dégradé certes, mais sans rupture brutale.

Sur le plan des ressources, l'établissement a reçu l'essentiel des financements attendus dans la mesure où ces derniers reposent en grande partie des apports de l'Etat ou opérateurs de l'Etat (subvention pour charges de service public, subventions ANR, ...) ou des collectivités locales (Région, ...).

► Participation au capital de la SATT LINKSIUM

Dans le cadre d'une convention entre l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), la Caisse des Dépôts et Consignations, trois structures de recherche (CNRS, CEA, INRIA) et trois établissements de l'enseignement supérieur et de recherche (UGA, Grenoble INP, Université Savoie Mont Blanc), il a été décidé de financer la SATT Linksium dans un 1er temps en 2014 à hauteur de 1 M€, puis, compte tenu des pertes financières de celle-ci, de la recapitaliser en 2020 à hauteur de 8 M€.

Sur ce financement de 8 M€, une part est apportée par la banque « BPIFRANCE » ce qui laisse un montant de 6,380 M€ à répartir entre les 6 actionnaires. Il est à noter que le financement est totalement assuré par l'ANR et qu'il n'y a pas de flux de trésorerie passant entre les mains des actionnaires ; c'est l'ANR qui verse directement la trésorerie à la SATT.

En tant qu'actionnaire, l'UGA détient 15,3% du capital de la SATT, soit 153 K€ en 2014 puis 976 K€ en 2020 ce qui porte le total des participations à 1 129 K€.

Le conseil d'administration du 18 décembre 2020 a voté la prise de participation de 2020 et a régularisé dans le même temps celle de 2014.

Compte tenu qu'il était trop tard dans le calendrier de clôture pour passer les écritures comptables définitives, il a été passé dans les comptes au 31 décembre 2020 une charge à payer (CAP) de 1 129 K€ au débit du compte 2718 (prise de participation au capital de la SATT) et un produit à recevoir (PAR) correspondant au financement ANR pour le même montant au crédit du compte 104131 de manière à neutraliser cette acquisition financière.

Cette CAP et ce PAR de 1 129 K€ seront ensuite extournés puis comptabilisés en écritures définitives en 2021. Cette CAP et ce PAR « techniques » ont été compensés dans le bilan présenté.

Dans le même temps, il a été comptabilisé une dépréciation des titres de participation à hauteur de 981 K€ (débit c/2971/crédit 6866) pour tenir compte de la dévalorisation du capital de SATT dans la mesure où la recapitalisation n'a fait que résorber les pertes financières de la SATT tout en laissant un capital social proche de 1 M€ (retour au capital social initial de 2014).

En parallèle une dépréciation du financement ANR a été enregistrée (débit 104931 / crédit 7866) pour le même montant de 981 K€.

Au final, le solde net de la valeur des titres de participation (et du financement ANR correspondant) s'élève dans les comptes au 31 décembre 2020 à : $1\ 129 - 981 = 148$ K€.

► Transfert de l'IAE et de Polytech à Grenoble INP

Un processus de transfert progressif, étalé sur 3 ans (de 2020 à 2022), est mis en œuvre à compter de septembre 2020 afin de transférer à l'INP (Institut National Polytechnique) de Grenoble deux composantes de l'UGA, à savoir l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises) et l'école d'ingénieurs Polytech.

L'objectif est qu'au 1er janvier 2023, l'INP contrôle la totalité des activités d'enseignement et de recherche, des personnels, du patrimoine et des ressources financières.

En septembre 2020, seules les activités pédagogiques et de recherche ont été transférées et une convention-cadre est en cours de finalisation entre l'UGA et l'INP afin d'organiser les échanges durant cette période de transfert.

Une convention de mandat a toutefois été signée afin de permettre à l'UGA de procéder, durant la période de transfert, aux encaissements des droits d'inscription des étudiants de l'IAE et de Polytech puis de reverser les sommes perçues à l'INP sachant que, pour 2020, la part des encaissements perçus de septembre à décembre reste acquise à l'UGA en tant que ressource propre afin de couvrir les dépenses d'enseignement de 2020 (notamment les heures complémentaires des enseignants). Ce ne sera qu'à partir de 2021 que les droits d'inscription seront reversés.

2.5. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

2.6. Comparabilité des exercices

L'exercice clos le 31 décembre 2020 est d'une durée de 12 mois. Il s'agit du premier exercice comptable du nouvel établissement.

2.6.1. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Société	Exercice N	
	Date clôture	Durée exercice
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES - ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL	31-déc.	12
FONDATION UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	31-déc.	12
FLORALIS - UGA FILIALE	31-déc.	12

2.7. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants :

► Changements de méthodes comptables

Néant.

► Comparabilité des comptes

Non applicable car il s'agit du premier exercice comptable du nouveau Groupe.

► Ecart d'acquisition

Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur déterminée en fonction de l'usage prévu par l'entreprise consolidante.

L'écart d'acquisition est la différence constatée lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et la part de l'entreprise détentrice dans ses capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice acquis à cette date, après que les actifs et passifs identifiables aient été réestimés, que les reclassements et des retraitements aient été effectués (notamment pour que soient respectées les règles de présentation et d'évaluation utilisées pour l'ensemble consolidé).

Ainsi, lors d'une acquisition, tous les actifs incorporels identifiables, y compris ceux qui ne seraient pas inscrits dans les comptes sociaux des entités consolidées, font l'objet d'une évaluation.

Ces éléments ne sont susceptibles d'être inscrits séparément en bilan consolidé que si leur évaluation peut être faite selon des critères objectifs et pertinents essentiellement fondés :

- sur les avantages économiques futurs qu'ils permettront de dégager,
- sur leur valeur de marché s'il en existe une.

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation, est affecté de la façon suivante aux différents postes du bilan consolidé :

- la part positive, non affectée, est inscrite au compte « écarts d'acquisition » à l'actif du bilan.
- la part négative est inscrite au compte « écarts d'acquisition négatifs » au passif du bilan.

Lorsque la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, un amortissement exceptionnel est constaté.

► Ecart d'évaluation

Aucun écart d'évaluation n'a été identifié.

► Immobilisations incorporelles

Cette rubrique se compose :

- Des dépenses de développement de la filiale SAS UGA Filiale afférentes à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets :

- Frais de développement : 3 à 5 ans

- Des brevets, licences et logiciels, inscrits en comptabilité à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition

Ils sont amortis linéairement de la façon suivante :

- Logiciel : 1 à 5 ans
- Site internet, interface de gestion : 2 à 3 ans

- Brevets et licences : 5 à 10 ans

Immobilisations corporelles

Biens acquis

Les immobilisations propriété de l'université sont évaluées à leur coût d'acquisition déterminé par l'addition des éléments suivants :

- Prix d'achat ;
- Frais accessoires : dépenses directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien, dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

Biens mis à disposition et contrôlés par l'université

Le patrimoine immobilier mis à disposition et contrôlé par l'université a été inscrit au bilan des 3 universités fusionnées sur la base d'évaluations réalisée par France Domaine, conformément aux directives de la DGFIP du 15 octobre 2009 relatives à la régularisation des omissions en matière de comptabilisation des biens immobiliers.

La contrepartie de l'inscription du patrimoine immobilier à l'actif constitue un Financement Externe de l'Actif ; en conséquence, et conformément à l'instruction sur les financements de l'actif, l'université reprend le financement en résultat d'exploitation à hauteur de la charge d'amortissement comptabilisée.

Pour mémoire, les durées résiduelles d'amortissement du patrimoine immobilier intégré au 1er janvier 2010 pour les bâtiments de l'ex Université Joseph Fourier, au 1er janvier 2012 pour ceux de l'ex Université Stendhal et au 1er janvier 2014 pour ceux de l'ex Université Pierre Mendès France, ont été déterminées bien par bien, en fonction de l'année de construction et de l'état général des biens.

L'évaluation du patrimoine immobilier des terrains et bâtiments de l'ex Université Joseph Fourier, dont l'établissement a le potentiel de service de par l'usage, n'est pas justifiée tant sur la méthode de calcul des évaluations effectuées par France Domaine que sur le descriptif détaillé des fiches d'inventaire de ces biens. Par ailleurs, l'emprise foncière des bâtiments de l'ex Université Stendhal n'est pas inscrite à l'actif.

Les services France Domaine ont procédé en 2018 et 2019 à une nouvelle évaluation du patrimoine immobilier des biens situés sur les départements de l'Isère et de la Drôme. Elle devrait faire l'objet d'une inscription en comptabilité en 2021.

Le tableau ci-dessous récapitule la situation immobilière de l'UGA issue de la fusion des 3 universités grenobloises :

Valorisation du patrimoine immobilier de l'UGA (Après fusion des 3 universités)

Patrimoine mis à disposition des ex-universités (M€)	Terrains	Constructions	Total immobilier	Poids dans l'ensemble	Date d'inscription à l'actif	Immeubles décomposés	Commentaires
UJF	197,8	82	279,8	78%	01/01/2010	non	La documentation sur la méthode d'évaluation par France Domaine n'étant pas connue, les commissaires aux comptes ont émis une réserve sur la valorisation du patrimoine immobilier
UPMF	6,4	58,9	65,3	18%	01/01/2014	non	Les évaluations France Domaine de janvier 2014 ont permis la levée de réserve.
STENDHAL		15,1	15,1	4%	01/01/2012	oui	L'évaluation France Domaine faite en 2010 comprenait du foncier non bâti pour 160,5 M€ mais qui correspondait au campus commun des 3 universités. Seul le bâti a été inscrit au bilan (15.1 M€).
TOTAL au 01/01/2016	204,2	156	360,2	100%			

Décomposition du patrimoine immobilier

Le traitement comptable n'est pas homogène dès lors que les immeubles issus de l'ex Université Stendhal sont décomposés ce qui n'est pas le cas des constructions en provenance des deux autres ex universités. L'instruction DGFIP du 9 avril 2014 a rendu optionnel, l'application de la méthode des composants, toutefois la méthode retenue doit être appliquée à l'ensemble des biens de même nature. Depuis 2016, le traitement comptable retenu par l'UGA est le suivant :

- Les composants préexistants à la fusion continuent d'être gérés en tant qu'immobilisations amorties séparément,
- Les nouvelles constructions suivent la règle définie à l'UGA qui consiste à ne pas décomposer.

Les biens sont amortis selon les durées suivantes en mode linéaire :

- Aménagement et agencement de terrains : 15 à 35 ans
- Construction de bâtiment : 30 à 50 ans
- Installations générales, agencements, aménagements des constructions : 20 à 35 ans
- Aménagement de construction sur sol d'autrui : 20 à 35 ans
- Installations techniques complexes : 8 à 15 ans
- Matériels scientifiques : 3 à 15 ans
- Matériels industriels, outillages et autres agencements : 3 à 15 ans
- Matériels pédagogiques : 3 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles :
 - Agencements divers : 10 à 20 ans
 - Matériel de transport : 5 à 10 ans
 - Matériel de bureau : 3 à 7 ans
 - Matériel informatique : 3 à 5 ans
 - Mobilier : 5 à 10 ans
 - Matériels divers : 3 à 10 ans
- Serveurs informatiques : 3 à 10 ans

► Contrats de location-financement

Le Groupe n'a pas retraité les contrats de location-financement compte tenu du fait qu'il n'y a aucun contrat actif de ce type en cours.

► Contrat de partenariat public privé

Du fait de la création de l'UGA expérimental, la comptabilité 2020 a fortement été impactée par les opérations des PPP (Partenariats Publics Privés) dans le cadre du Plan Campus qui étaient jusqu'en 2019 suivies par la COMUE.

Les 3 contrats PPP (GREENER, PILSI et SHS) ont permis de construire 8 bâtiments sachant que le bâtiment GREENER a été intégré à l'actif de Grenoble INP au 31 décembre 2019, les 7 autres ayant été affectés à l'UGA au fur et à mesure de leur mise en service entre 2016 et 2019.

Les contrats PPP prévoient le versement de loyers sur 25 ans aux « PPPistes », c'est-à-dire aux groupements constitués par les structures publiques et privées ayant financé la construction et devant assurer la maintenance technique des bâtiments pendant toute la durée des contrats (25 ans).

Pour verser ces loyers PPP, l'UGA reçoit de la part de l'Etat un financement résultant des intérêts générés par le placement financier d'une dotation non consommable (DNC) de 400 M€. Les intérêts de la DNC s'élèvent à environ 16 M€ annuellement.

Les loyers se décomposent en plusieurs redevances : R1-capital (remboursement du capital emprunté par les « PPPistes »), R1-intérêts (remboursement des intérêts sur le capital emprunté), R2 (Gros Entretien Réparation), R3 (maintenance) et R4 (frais de gestion et assurance). La redevance R1-capital est enregistrée au débit du compte 1687 (emprunt) tandis que les autres redevances (R1-intérêts, R2 à R4) sont comptabilisées en charges de fonctionnement.

Par ailleurs, du côté des recettes, la COMUE refacture chaque année la part R3 (maintenance) à Grenoble INP pour le bâtiment GREENER.

Au 1er janvier 2020, les actifs immobilisés (7 bâtiments des PPP PILSI et SHS) ont été comptabilisés pour un total de 88,6 M€ en valeur brute (83,6 M€ en valeur nette après amortissements) avec un financement de l'Etat rattaché à ces actifs pour 16,6 M€ (comptes 10100002, 104131 et 104931) et un financement assuré par l'emprunt pour 67 M€ (compte 1687).

S'agissant du PPP GREENER, notons que, bien que le bâtiment GREENER est à l'actif de Grenoble INP, le contrat PPP est géré par l'UGA et fait l'objet du versement des loyers (R1 à R4) en faveur du groupement « PPPiste » concerné. A cet égard, l'UGA a comptabilisé au 01.01.2020 une créance sur l'Etat pour 44,7 M€ (compte 266) qui est diminuée à hauteur du R1-capital versé chaque année sur ce PPP (1 477 K€ en 2020).

En 2020, les loyers versés aux « PPPistes » pour un total de 10,1 M€ se décomposent en 3,8 M€ remboursement du R1-capital et en 6,3 M€ en charges de fonctionnement (R1-intérêts, R2, R3, R4).

► Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation de sociétés non consolidées. La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition augmenté le cas échéant des frais complémentaires activables.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour amener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale appréciée en fonction de la quote-part d'actif net réévalué, de la rentabilité et de leur valeur économique.

Les autres immobilisations financières correspondent pour l'essentiel à des dépôts et cautionnements et des créances rattachées à des participations non consolidées.

► Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de risque probable de non recouvrement.

► Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour le prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Au 31 décembre, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée pour la différence.

► Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

► Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation courantes, facturées au titre de l'exercice suivant.

► Financement de l'actif

En application de l'instruction comptable commune du 23 novembre 2018 « section gestion comptable publique n°18-0047 » (n° NOR : CPAE1834860) relative aux financements externes de l'actif, une distinction est effectuée entre les financements reçus de l'Etat et les financements reçus de tiers autres que l'Etat.

Pour chaque source de financement, les financements rattachables à un actif déterminé sont distingués de ceux non rattachables. Les financements rattachés à des actifs clairement identifiés évoluent symétriquement aux amortissements et dépréciations de l'actif financé.

Les financements associés à des immobilisations en cours sont comptabilisés au sein des financements non rattachés à des actifs.

► Provisions pour risques et charges

Les contrats de type « Contrats de gestion financière pour les laboratoires de l'UGA »

Les contrats de type « Contrats de gestion financière pour les laboratoires de l'UGA » effectués par UGA FILIALE sont facturés par étapes prévues contractuellement. UGA FILIALE dote une provision pour charges égale aux montants des prestations restant à fournir sur les contrats en cours ou terminés à la clôture de l'exercice, sur la base des données de la gestion analytique par contrat.

Fonds dédiés de la FONDATION UGA

Les fonds dédiés comptabilisés au sein de la FONDATION UGA sont présentés en provisions pour risques et charges dans les comptes consolidés, par analogie avec le traitement des dépenses à engager d'UGA FILIALE, et correspondent à la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

► Engagements de retraite et prestations assimilées

La méthode préférentielle concernant le provisionnement des indemnités de fin de carrière n'a pas été appliquée pour les raisons suivantes :

- Concernant l'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, les personnels travaillant pour l'université sont fonctionnaires ou ont des contrats de droit public. L'université n'a donc aucune obligation de versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite.
- Concernant l'UGA FILIALE et la FONDATION UGA, les estimations effectuées ont démontré que ces montants étaient non significatifs.

► Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement représentent l'ensemble des subventions accordées au groupe dans le cadre du développement de son activité.

► Impôts sur les bénéfices

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société. Les décalages temporaires entre les résultats comptables et fiscaux ainsi que les retraitements résultant de l'élimination de l'incidence des législations fiscales ont donné lieu au calcul d'un impôt différé.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

► Produits constatés d'avance

Les prestations et études sont facturées aux clients suivant les phases d'avancement des travaux prévues contractuellement. Lorsque la facturation est en avance par rapport aux dépenses engagées, le groupe (principalement UGA FILIALE) comptabilise l'excédent de facturation en produits constatés d'avance.

► Autres méthodes préférentielles non appliquées par le Groupe

Le Groupe n'est pas concerné par les autres méthodes préférentielles non appliquées à la clôture de l'exercice.

3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

3.1. Ecart d'acquisition

	Ouverture	Entrées de périmètre	Dotations de l'exercice	Clôture
Ecart d'acquisition				
Amt/dép. écarts d'acquisition				
Total Valeur Nette				

L'écart d'acquisition de 2€ correspondant à l'acquisition au cours des exercices antérieurs de l'UGA FILIALE est totalement amorti.

3.2. Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de périmètre	Reclassement	Clôture
Frais d'établissement							
Frais de recherche	814						814
Concessions, brevets & droits similaires	257						257
Logiciels	4 073	425					4 498
Immobilisations incorporelles en cours	134	93					227
Autres immobilisations incorporelles	3	2					5
Immobilisations incorporelles	5 282	519					5 801
Amt/Dép. frais de rech.	-814						-814
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-242			-10			-252
Amt/Dép. logiciels	-3 340			-435			-3 775
Amt/Dép. autres immos incorp.				-1			-1
Amt/dép. immo. incorporelles	-4 396			-446			-4 842
Total Valeur Nette	886	519		-446			960

3.3. Immobilisations corporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de périmètre	Reclassement	Clôture
Terrains	239 079					-5	239 074
Constructions	402 056	2 134	-680			4 275	407 785
Installations tech, matériel & outillage	104 816	3 814				1 256	109 886
Matériel de transport	1 255	182					1 438
Matériel informatique	35 486	5 214	-4			206	40 902
Autres immobilisations corporelles	24 149	1 606				52	25 808
Immobilisations corporelles en cours	19 961	19 007				-5 785	33 184
Avances et acomptes s/immo. corp.							
Immobilisations corporelles	826 803	31 958	-684				858 076
Amt/Dép. constructions	-88 119		204	-12 895			-100 809
Amt/Dép. Matériel transport	-861			-123			-985
Amt/Dép. Matériel informatique	-25 797		4	-3 740		1	-29 532
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-77 451			-7 318			-84 769
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-14 552			-1 928		-1	-16 481
Dépréciations des terrains	-20 635			-2 194			-22 829
Amt/dép. immobilisations corporelles	-227 415		209	-28 198			-255 405
Total Valeur Nette	599 388	31 958	-476	-28 198			602 671

3.4. Immobilisations financières

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de périmètre	Clôture
Titres de participation						
Autres créances ratt à des participat. - non courant	3					3
Titres immobilisés	45 826	1 255	-1 477			45 604
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	400 514		-1			400 513
Immobilisations financières	446 343	1 255	-1 478			446 120
Dépréciations des titres						
Dép. des titres immobilisés - non courant	-796			-1 106		-1 903
Dép. immobilisations financières	-796			-1 106		-1 903
Total Valeur Nette	445 547	1 255	-1 478	-1 106		444 217

3.5. Ventilation des créances par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Immobilisations financières	400 516		516	400 000
Avance et acomptes versés sur commandes	1 052	895	157	
Clients et comptes rattachés	20 907	19 461	1 447	
Autres créances et comptes de régularisation	197 186	9 480	187 706	
Total Créances	619 662	29 836	189 826	400 000

3.6. Titres non consolidés

Société détentrice	Société détenue	Pourcentage de détention	Valeur Brute	Provision	Net
FLORALIS	CABRILLOG	< 20%	46	-46	
FLORALIS	MAIPLUG	< 20%	1		1
FLORALIS	BGENE	< 20%	10		10
FLORALIS	HEMOSQUID	< 20%	30	-30	
FLORALIS	INOVOTION	< 20%	4		4
FLORALIS	MICROLIGHT3	< 20%	6		6
FLORALIS	SISPROBE	< 20%	2		2
FLORALIS	SENTINHEALTH	< 20%	15		15
FLORALIS	SLEEPINNOV	< 20%	50	-25	25
FLORALIS	ALPAO	< 20%	13		13
FLORALIS	SYNTHELIS	< 20%	66	-66	
FLORALIS	SMARTOX	< 20%	10		10
FLORALIS	RHEONOVA	< 20%	10		10
FLORALIS	ANATOSCOPE	< 20%	4		4
FLORALIS	SKOPAI	< 20%	1		1
FLORALIS	ECRINSTHERAPEUTI	< 20%	104		104
FLORALIS	SINNOVIAL	< 20%	1		1
FLORALIS	MEDIMPRINT	< 20%	6		6
FLORALIS	SURGIQUAL ECH2015	< 20%	125		125
UGA	Créance s/l'état en relation avec PPP GreenER		43 212		43 212
UGA	SUPERGRID		755	-755	
UGA	PUG		5		5
UGA	SATT LINKSIUM		1 129	-981	148
Total			45 604	-1 903	43 701

3.7. Valeurs mobilières de placement

Société détentrice	Type	Valeur Brute	Provision	Net
FONDATION UGA	TITRES BPA	100		100
FONDATION UGA	COMPTES A TERME FUGA	1 400		1 400
FLORALIS	PARTS SOCIALES CERA	51		51
Total		1 551		1 551

3.8. Provision pour risques et charges

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Variations de périmètre	Clôture
Provisions pour litiges - non courant	731				731
Autres provisions pour risques - non courant	124		-124		
Provisions pour risques	855		-124		731
Autres provisions pour charges - non courant	15 580	15 025	-12 265		18 340
Provisions pour charges	15 580	15 025	-12 265		18 340

3.9. Emprunts et dettes financières

	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	511 739		-3 888		-4 010	503 841
Autres emprunts et dettes assimilées - courant					4 010	4 010
Dettes financières MLT	511 739		-3 888			507 851
Dont location-financement						
Concours bancaires (trésorerie passive)	27	265				292
Dettes financières CT	27	265				292
Total emprunts et dettes financières	511 766	265	-3 888			508 143

3.10. Ventilation des dettes par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts et dettes financières	508 143	4 302	17 071	486 769
Avances et acomptes reçus	255 251	2	240 769	14 480
Fournisseurs et comptes rattachés	10 339	10 231	108	
Dettes fiscales et sociales	14 821	14 821		
Autres dettes et comptes de régularisation	10 082	10 082		
Total dettes	798 635	39 438	257 947	501 249

3.11. Ventilation des dettes financières par devise

	Clôture	Euro
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	503 841	503 841
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	4 010	4 010
Concours bancaires (trésorerie passive)	292	292
Total dettes financières par devise et taux	508 143	508 143

3.12. Impôts différés

Au sein du périmètre de consolidation, seule la société UGA FILIALE est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés qui sont calculés selon la méthode du report variable.

Le taux retenu pour le calcul de l'impôt différé au 31 décembre 2020 est de 26,5 %.

Les déficits fiscaux et les amortissements réputés différés sont retraités à l'actif du bilan en tant qu'impôt différé actif, dans la mesure où leur probabilité d'imputation sur des bénéfices futurs est jugée plus probable qu'improbable. Dans le cas présent, les déficits fiscaux reportables constatés sur l'UGA FILIALE, d'un montant de 5 711 K€, n'ont pas été activés.

Compte tenu du montant largement supérieur des déficits reportables par rapport à la base des décalages temporaires et des écritures de consolidation, aucun impôt différé n'a été comptabilisé sur l'UGA FILIALE.

4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Autres produits et charges d'exploitation

	Clôture
Dotation annuelle du ministère	370 321
Autres financements publics	57 602
Collecte Taxe App	869
Production stockée	
Production immobilisée	
Activation des frais de développement	
Reprises des amortissements et transfert de charges	15
Reprises des financements externes de l'actif	20 796
Redevances de brevets	1 052
Prestations diverses	16 259
Total Autres produits d'exploitation	466 916
Autres charges	-16 177
Total Autres charges d'exploitation	-16 177

4.2. Achats et variation de stocks

	Clôture
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	-919
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	
Variation stocks de marchandises	
Achats de marchandises	-43
Total Achats consommés	-962

4.3. Charges externes

	Clôture
Achat d'études	-915
Autres achats	
Achats non stockés de matières et fournitures	-15 680
Sous-traitance générale	-2 639
Redevances de crédit-bail	
Locations et charges locatives	-1 423
Entretiens et réparations	-5 878
Primes d'assurance	-210
Etudes et recherches	-947
Divers	-3 015
Personnel mis à disposition	-2 961
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-1 224
Publicités	-2 034
Transports	-301
Déplacements, missions	-3 533
Frais postaux	-792
Services bancaires	-26
Autres charges externes	-11 805
Total Charges externes	-53 383

4.4. Impôts et taxes (hors IS)

	Clôture
Impôts et taxes sur rémunérations	-5 133
CVAE	-77
Autres impôts et taxes	-692
Total Impôts et taxes	-5 902

4.5. Charges de personnel

	Clôture
Rémunérations du personnel	-231 035
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-153 498
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-1 573
Total Charges de personnel	-386 105

4.6. Dotations et reprises d'exploitation

	Clôture
Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	-446
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	-28 198
Dot. aux prov. d'exploitation	-13 835
Dot./dép. des actifs circulants	-319
Rep./amt. & dép. immo. corporelles	
Rep./provisions d'exploitation	11 199
Rep./dép. des créances (actif circulant)	644
Total Dotations et reprises amort. & prov. d'exploitation	-30 955

4.7. Résultat financier

	Clôture
Charges d'intérêts sur emprunt	-4 513
Pertes/ actifs financ. (hors équiv. de trésorerie)	-4
Pertes de change sur autres dettes et créances	-33
Dot./dép des actifs financiers	-1 106
Dividendes	87
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie	4
Revenus des équivalents de trésorerie	5
Gains de change sur autres dettes et créances	36
Autres produits financiers	34
Total Résultat financier	-5 491

4.8. Impôts sur les bénéfices

	Clôture
Impôts différés	
Impôt exigible	-2
Crédits d'impôt	
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	
Total Impôts sur les bénéfices	-2

Société	Nature	Montant
UNIV. GRENOBLE ALPES - ETB. PUBLIC EXPERIMENTAL	Crédit impôt rech.	
FONDATION UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	Crédit impôt rech.	
FLORALIS - UGA FILIALE	Crédit impôt rech.	
Total des crédits d'impôt		

4.9. Preuve d'impôt

Le calcul de l'impôt est réalisé individuellement au niveau de chaque entité consolidée soumise à l'IS.

Le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat comptable consolidé et la charge d'impôt théorique s'établit ainsi :

	Clôture
Résultat consolidé	1 941
Amort de l'écart d'acquisition	-
Résultat net consolidé hors amortissement des écarts d'acquisition	1 941
Impôts comptabilisés	- 2
Résultat net consolidé avant IS	1 943
Réintégrations permanentes	
Déductions permanentes	
Non constatation des écarts d'imposition liés aux différences temporaires	1
Déficits antérieurs non activés	- 97
Entités non soumises à l'impôt	- 1 847
Résultat net consolidé avant IS	- 0
Is au taux normal (28%)	-
Is au taux réduit	
Contribution exceptionnelle	
Impôt théorique consolidé	-
Crédits impôts	
Impact de l'IS à 15 %	
Impact de l'IS à 28 %	
Impôt sur les produits financiers de la Fondation UGA au taux de 24 %	2
Impôt consolidé total	2
Taux d'IS effectif	0
Ecart	0

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Engagements reçus

	Clôture
Effets escomptés non échus (reçus)	
Avals et cautions (reçus)	
Crédit bail mobilier (reçus)	
Crédit bail immobilier (reçus)	
Hypothèques et nantissements (reçus)	
Achats à terme de devises (reçus)	
Clause de retour à meilleure fortune (reçus)	
Autres engagements reçus	2 159
Engagements reçus	2 159

5.2. Engagements donnés

	Clôture
Effets escomptés non échus (donnés)	
Avals et cautions (donnés)	
Indemnités de départ en retraite - non courant	
Indemnités de départ en retraite - courant	
Crédit bail ou location financière mobilier (donnés)	
Crédit bail ou location financière immobilier (donnés)	
Hypothèques & nantissements (donnés)	
Achats à terme de devises (donnés)	
Clause de retour à meilleure fortune (donnés)	
Créances à l'exportation mobilisées	
Créances professionnelles cédées	
Autres engagements donnés	2 729
Indemnités de départ en retraite - courant	
Engagements donnés	2 729

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

6.1. Effectif moyen

	Clôture
UGAEPE	5 852
FLORALIS	67
FONDATION UGA	3
Effectif	5 922

RAPPORT DE GESTION

Sur les Comptes consolidés - Exercice clos le 31/12/2020

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité du **Groupe Université Grenoble Alpes** durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance du rapport des Commissaires aux Comptes.

1. PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

➤ Création de l'UGA expérimental avec intégration des comptes de la COMUE dans la comptabilité de l'UGA

La personne morale UGA a pris fin au 1er janvier 2020 au profit du nouvel établissement expérimental portant le même nom « UGA » issu de la fusion de la COMUE et de l'UGA au 1er janvier 2020 et reprenant les droits et obligations des deux entités et en particulier celles liées aux contrats PPP (Partenariats Publics Privés) du Plan Campus.

Ce nouvel établissement, créé par décret (décret n° 2019-1123 du 31.10.2019) sous statut d'EPSCP aux RCE (Responsabilités et Compétences Elargies), est constitué de composantes à personnalité morale (CAPM), à savoir la nouvelle UGA issue de la fusion avec la COMUE, Grenoble INP, IEP, ENSAG et de composantes sans personnalité morale (CSPM) par regroupement des UFR et des écoles internes existantes dans les différents établissements composantes (CAPM).

Chaque établissement composante conserve son autonomie (budget, comptabilité, patrimoine, instances de gouvernance avec sa propre direction et son propre conseil d'administration) mais s'engage à suivre et mettre en œuvre les orientations et politiques stratégiques émises par le directoire de l'UGA expérimental, directoire composé des directions des CAPM et CSPM.

De fait, il s'agit du premier exercice où la consolidation est établie compte tenu de l'obligation légale.

Aucune information comparative n'a été établie du fait que le Groupe n'a pas jugé cette information pertinente.

➤ Crise sanitaire « COVID-19 »

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire due au « COVID-19 » ce qui a conduit l'établissement à prendre des mesures adaptées au contexte de cette crise : confinement, couvre-feu, mise en place du travail à distance ou en situation « mixte » distanciel-présentiel, enseignement à distance pour les étudiants avec des cours et TD en présentiel en demi-groupe, plan de continuité pour les personnels, etc.

Cette crise sanitaire a eu des effets sur le plan budgétaire et comptable. Il est à noter une baisse de certaines dépenses (chauffage, frais de déplacements...) mais aussi de certaines recettes (réception des étudiants étrangers, colloques, formation continue, ...) tout en générant, dans le même temps, des augmentations de certaines dépenses (matériels informatiques pour le télétravail des personnels et pour les enseignements à distance, prestations de ménage et de gardiennage, achats de masques, de gel hydro-alcoolique et de distributeurs, etc.).

Même si l'on a constaté des variations importantes en dépenses et un peu moins en recettes, il n'y a pas eu, comme dans certaines structures du secteur privé, d'incidences majeures sur la continuité de service dans la mesure où les missions de service public d'enseignement et de recherche ont pu être maintenues, en mode dégradé certes, mais sans rupture brutale.

Sur le plan des ressources, l'établissement a reçu l'essentiel des financements attendus dans la mesure où ces derniers reposent en grande partie des apports de l'Etat ou opérateurs de l'Etat (subvention pour charges de service public, subventions ANR, ...) ou des collectivités locales (Région, etc.)

➤ Participation au capital de la SATT LINKSIUM

Dans le cadre d'une convention entre l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), la Caisse des Dépôts et Consignations, trois structures de recherche (CNRS, CEA, INRIA) et trois établissements de l'enseignement supérieur et de recherche (UGA, Grenoble INP, Université Savoie Mont Blanc), il a été décidé de financer la SATT Linksium dans un 1er temps en 2014 à hauteur de 1 M€, puis, compte tenu des pertes financières de celle-ci, de la recapitaliser en 2020 à hauteur de 8 M€.

Sur ce financement de 8 M€, une part est apportée par la banque « BPIFRANCE » ce qui laisse un montant de 6,380 M€ à répartir entre les 6 actionnaires. Il est à noter que le financement est totalement assuré par l'ANR et qu'il n'y a pas de flux de trésorerie passant entre les mains des actionnaires ; c'est l'ANR qui verse directement la trésorerie à la SATT.

En tant qu'actionnaire, l'UGA détient 15,3% du capital de la SATT, soit 153 K€ en 2014 puis 976 K€ en 2020 ce qui porte le total des participations à 1 129 K€.

Le conseil d'administration du 18 décembre 2020 a voté la prise de participation de 2020 et a régularisé dans le même temps celle de 2014.

Compte tenu qu'il était trop tard dans le calendrier de clôture pour passer les écritures comptables définitives, il a été passé dans les comptes au 31 décembre 2020 une charge à payer (CAP) de 1 129 K€ au débit du compte 2718 (prise de participation au capital de la SATT) et un produit à recevoir (PAR) correspondant au financement ANR pour le même montant au crédit du compte 104131 de manière à neutraliser cette acquisition financière.

Cette CAP et ce PAR de 1 129 K€ seront ensuite extournés puis comptabilisés en écritures définitives en 2021. Cette CAP et ce PAR « techniques » ont été compensés dans le bilan présenté.

Dans le même temps, il a été comptabilisé une dépréciation des titres de participation à hauteur de 981 K€ (débit c/2971/crédit 6866) pour tenir compte de la dévalorisation du capital de SATT dans la mesure où la recapitalisation n'a fait que résorber les pertes financières de la SATT tout en laissant un capital social proche de 1 M€ (retour au capital social initial de 2014).

En parallèle une dépréciation du financement ANR a été enregistrée (débit 104931 / crédit 7866) pour le même montant de 981 K€.

Au final, le solde net de la valeur des titres de participation (et du financement ANR correspondant) s'élève dans les comptes au 31 décembre 2020 à : $1\,129 - 981 = 148$ K€.

► Transfert de l'IAE et de Polytech à Grenoble INP

Un processus de transfert progressif, étalé sur 3 ans (de 2020 à 2022), est mis en œuvre à compter de septembre 2020 afin de transférer à l'INP (Institut National Polytechnique) de Grenoble deux composantes de l'UGA, à savoir l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises) et l'école d'ingénieurs Polytech.

L'objectif est qu'au 1er janvier 2023, l'INP contrôle la totalité des activités d'enseignement et de recherche, des personnels, du patrimoine et des ressources financières.

En septembre 2020, seules les activités pédagogiques et de recherche ont été transférées et une convention-cadre est en cours de finalisation entre l'UGA et l'INP afin d'organiser les échanges durant cette période de transfert.

Une convention de mandat a toutefois été signée afin de permettre à l'UGA de procéder, durant la période de transfert, aux encaissements des droits d'inscription des étudiants de l'IAE et de Polytech puis de reverser les sommes perçues à l'INP sachant que, pour 2020, la part des encaissements perçus de septembre à décembre reste acquise à l'UGA en tant que ressource propre afin de couvrir les dépenses d'enseignement de 2020 (notamment les heures complémentaires des enseignants). Ce ne sera qu'à partir de 2021 que les droits d'inscription seront reversés.

2. PRESENTATION DU GROUPE

Le périmètre de consolidation comprend les entités suivantes :

Sociétés	Activités	Exercice 31/12/2020			Exercice 31/12/2019		
		Méthode	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode	% de contrôle	% d'intérêt
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES (Entité consolidante) BP 53 38041 GRENOBLE CEDEX 9	Formation et recherche	Mère	100,00%	100,00%	Mère	100,00%	100,00%
UGA FILIALE (FLORALIS) 6, Allée de Bethléem 38610 GIERES SIREN : 452 135 452	Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
FONDATION UNIVERSITE GRENOBLE ALPES 621, avenue Centrale 38400 SAINT MARTIN D'HERES SIREN : 804 838 506	Fondation afin de promouvoir les activités de recherches de l'UGA	IG	100,00%	0,00%	IG	100,00%	0,00%

► Entité consolidante :

L'Université Grenoble Alpes (UGA) est un Etablissement Public à caractère scientifique culturel et professionnel, qui réunit :

- ❖ Environ 59.000 étudiants répartis dans 600 parcours et filières,
- ❖ 5.800 personnels (enseignants-chercheurs et personnels administratifs et techniques),
- ❖ 30 facultés, écoles ou instituts,
- ❖ 75 unités de recherche.

► Filiales intégrées :

L'Université Joseph Fourier (UJF) a créé la société UJF FILIALE S.A.S. (FLORALIS) le 11 février 2004 renommée UGA FILIALE S.A.S. (FLORALIS) depuis.

Le capital de la SAS UJF FILIALE est détenu depuis 2014 à 100 % par l'UGA suite au rachat de 20 % des titres pour 2 € à la CDC et à la Caisse d'Épargne des Alpes au cours du mois de janvier 2014. Ces titres ont été repris par l'UGA au moment de sa création au 1er janvier 2016. Au cours de l'exercice 2017, le capital de cette société a été augmenté puis a été diminué du montant des pertes antérieures.

La valorisation de la recherche constitue le cœur de métier de Floralis, qui s'articule autour de 3 phases :

- ❖ La phase préparatoire qui a pour objet de favoriser la recherche collaborative en nouant des partenariats avec des entreprises privées (propriété intellectuelle, contrats de recherche),
- ❖ La seconde phase qui concerne le pilotage du développement technique et marketing de l'innovation avant le transfert au monde industriel (preuve de concept, business unit, plates-formes technologiques),
- ❖ La troisième phase qui a pour objet le transfert de technologie (licensing, création de société, pépinière d'entreprises).

La Fondation Université Joseph Fourier a été créée en février 2014 à l'initiative de l'Université Joseph Fourier et de quatre autres fondateurs. Elle a été renommée en Fondation Université Grenoble Alpes depuis.

Au cours du mois de juin 2015, la Fondation Université Joseph Fourier a récupéré en tant que fondation « abritante » l'ensemble des activités de la Fondation Nanosciences aux limites de la nanoélectronique.

La Fondation Université Grenoble Alpes a pour objectif de promouvoir l'ensemble des activités de l'Université Grenoble Alpes en lien avec la recherche et la formation, notamment celles relatives à l'avancement de la recherche, à l'amélioration du soin et de la santé publique par la recherche et la formation, à l'innovation technologique et au développement de l'innovation pédagogique et scientifique en lien avec le monde économique.

Elle a notamment vocation à :

- ❖ Financer des projets de recherche à fort impact socio-économique ;
- ❖ Renforcer les relations avec l'entreprise et travailler en concertation avec le secteur économique et améliorer l'insertion professionnelle des étudiants ;
- ❖ Cofinancer des projets emblématiques en faveur de l'égalité des chances, de la parité et de l'égalité femme-homme, et de l'accès du plus grand nombre aux études supérieures ;

Compte tenu de la situation, la Fondation Université Grenoble a été incluse au sein du périmètre de consolidation en tant qu'entité ad hoc puisqu'elle en respectait les critères.

Enfin, les participations minoritaires (participations inférieures à 20 %) détenues dans d'autres structures par l'UGA et l'UGA Filiale ne font pas partie du périmètre de consolidation.

Date d'arrêté et durée d'exercice

Les entités du Groupe ont toutes arrêté leurs comptes sociaux en date du 31/12/2020.

La durée des exercices pour les trois entités du Groupe a été de 12 mois.

3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers individuels des entités du Groupe Université Grenoble Alpes sont établis selon les principes comptables en vigueur en France et conformément au Recueil des normes comptables des Etablissements Publics pour les comptes individuels de l'Université Grenoble Alpes, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSP), du plan comptable des Associations CRC n°99-01 pour les comptes individuels de la Fondation UGA et du plan comptable générale pour les comptes individuels de d'UGA Filiale.

Ils sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés, à savoir le règlement comptable CRC 99-02 ainsi que l'instruction codificatrice n°08-017-M9 du 3 avril 2008, à l'exception des deux dérogations suivantes à ce référentiel, en conservant les règles issues du RNCEP précité, qui permettent de donner une image homogène des comptes consolidés pour le lecteur des comptes annuels de l'Université Grenoble Alpes :

- ❖ **Résultat exceptionnel** : plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette.
- ❖ **Corrections d'erreurs** : les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP précité, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'a été réalisé courant 2020.

Corrections d'erreurs

L'incidence globale des régularisations apportées, via des mouvements de correction d'erreur, sur le bilan d'ouverture consolidé est récapitulée dans le tableau suivant :

En K€	Solde au 01/01/2020 avant correction d'erreur	Correction d'erreur	Solde au 01/01/2020 après correction d'erreur
Valeur brute	1 278 428		1 278 428
Amortissements et dépréciations	-232 607		-232 607
ACTIF IMMOBILISE	1 045 821	0	1 045 821
Stocks	0		0
Avances et acomptes	651		651
Créances clients	25 374		25 374
Autres créances	175 821		175 821
Valeurs mobilières de placement	1 000		1 000
Trésorerie	103 855		103 855
ACTIF CIRCULANT	306 701	0	306 701
Comptes de régularisation	894		894
TOTAL ACTIF	1 353 415	0	1 353 415
Financements	474 521		474 521
Réserves consolidées	105 678	1	105 679
Report à nouveau			
Subventions d'investissements nettes			0
CAPITAUX PROPRES	580 200	1	580 201
INTERETS MINORITAIRES	930	0	930
Provisions pour risques et charges	16 435		16 435
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	16 435	0	16 435
Emprunts et dettes financières	511 766		511 766
Avances et acomptes reçus	164 829		164 829
Dettes fournisseurs	16 842	-1	16 840
Dettes fiscales et sociales	11 893		11 893
Autres dettes	37 835		37 835
DETTES	743 165	-1	743 164
Comptes de régularisation	12 685		12 685
TOTAL PASSIF	1 353 415	0	1 353 415

Au sein des comptes de l'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, un ajustement sur bilan d'entrée a été comptabilisé pour prendre en compte :

- ❖ une correction comptable relative aux factures non parvenues : 1 K€.

4. SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

4.1.SITUATION FINANCIERE DU GROUPE :

La ventilation des recettes d'exploitation (chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation) du Groupe se présente comme suit :

K€	31/12/2020
Dotation annuelle du Ministère	370 321
Autres financements publics	57 602
Collecte taxe d'apprentissage	869
Droits universitaires	9 588
Prestations de formation continue et VAE	8 728
Prestations de recherche (hors intra groupe)	3 607
Redevances de brevets	1 052
Prestations diverses	28 338
Quote-part de subv d'invest et neutralisation des amortissements	20 796
Reprises des amortissements et transfert de charges	15
Production immobilisée (dont frais de R&D)	0
Production stockée	0
Total en K€	500 919

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 34 M€ et se répartit comme suit en contributif :

UGA	UGA FILIALE (FLORALIS)	FONDATION UGA
27,7	6,3	0,0

Il représente 6.8% des produits d'exploitation.

Les dépenses d'exploitation du Groupe s'élèvent à 493 M€. Les dépenses de personnel (386 M€) représentent 78 % des dépenses d'exploitation du Groupe.

Le résultat financier contribue négativement à l'ensemble puisque qu'il se monte à -5,5 M€. Ce résultat s'explique principalement par les charges d'intérêts sur emprunt à hauteur de 4,5 M€ et par la dépréciation de titres non consolidés pour 1,1 M€.

Les contributions des entités du Groupe au résultat net sont :

	UGA	UGA FILIALE (FLORALIS)	FONDATION UGA
Résultats nets (en M€)	1,66	0,09	0,00
Résultat net consolidé	1,75		

Au 31 décembre 2020, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à 1 401,0 M€, dont 582,2 M€ de fonds propres part du Groupe et 1,1 M€ part des minoritaires (cf. Principaux faits marquants de l'exercice - « *Participation au capital de la SATT LINKSIUM* »).

	UGA	UGA FILIALE (FLORALIS)	FONDATION UGA
Fonds propres - Part Groupe (M€)	586,49	-4,27	0,00
Fonds propres - Part Minoritaires (M€)	0,00	0,00	1,12
Total	583,34		

L'endettement de 508,1 M€ est composé d'un emprunt de 400 M€ de DNC et de 108,1 M€ concernant l'emprunt PPP restant à rembourser dans le cadre des contrats GREENER, PILISI et SHS.

Le Groupe dispose d'une trésorerie nette de 135,0 M€ contre 104,8 M€ à l'ouverture. Cette hausse (+ 30,2 M€) s'explique essentiellement par :

- ❖ La marge d'autofinancement de + 13,1 M€,
- ❖ L'amélioration du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité : + 31,4 M€,
- ❖ Les investissements qui ont été financés sur fonds propres à hauteur de -11,3 M€,
- ❖ Remboursements d'emprunts : -3,9 M€.

	UGA	UGA FILIALE (FLORALIS)	FONDATION UGA
Trésorerie (M€)	112,13	19,46	3,46
Trésorerie consolidée (M€)	135,06		

4.2. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les dépenses engagées par l'UGA au titre de la recherche en 2020 se sont élevées à 28,4 M€ (dépenses décaissables en fonctionnement hors masse salariale) et à 26,7 M€ en masse salariale pour 1 300 contrats de recherche environ financés en grande partie par l'ANR (26,7 M€).

Notons que le IDEX géré par la COMUE jusqu'à fin 2019 est depuis janvier 2020 suivi par l'UGA-EPE.

S'agissant des activités de la filiale FLORALIS consistant à valoriser les travaux de recherche des laboratoires de l'UGA, les principales dépenses comptabilisées sur l'UGA sont les flux croisés 2020 pour 2 599 K€ HT tandis que les recettes sont celles des flux croisés 2020 pour 3 639 K€ HT.

A noter que ces recettes et dépenses intragroupes sont annulées en consolidation.

5. EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

6. EVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Une trajectoire financière déficitaire et la nécessité d'un plan d'actions visant à créer les conditions d'un équilibre structurel à l'horizon 2028 :

En créant l'établissement expérimental au 1er janvier 2020, l'UGA a certes intégré la COMUE dans ses comptes et a mis en place une nouvelle structure originale associant d'autres établissements partenaires mais n'a pas pour autant réglé la question du déficit structurel qu'a connu l'UGA jusqu'à fin 2019. Le Plan de retour à l'équilibre (PRE) déroulé de 2016 à 2019 n'a pas en effet permis d'assainir totalement la situation.

Même si l'exercice 2020 s'est soldé par un excédent conjoncturel de 1,7 M€ dû, pour l'essentiel, aux économies résultant de la baisse d'activité en raison de la crise sanitaire « COVID-19 », force est de constater que la trajectoire financière de l'UGA-EPE montre un déficit croissant sur les prochaines années du fait, notamment, du poids structurel de la masse salariale.

Un plan d'actions visant à atteindre un équilibre structurel est actuellement à l'étude et sera présenté au ministère de l'enseignement supérieur (Inspection générale IGESR) avec une projection à l'horizon 2028.

Un suivi rigoureux de la trésorerie :

La trésorerie est devenu le cœur du dispositif financier et comptable de l'UGA depuis l'application en 2016 de la réforme « GBCP » suite au décret de 2012 sur la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP).

La gestion en mode « GBCP » demande aux opérateurs de l'Etat de suivre leurs budgets en autorisations d'engagement (AE) et en crédit de paiement (CP) et de veiller scrupuleusement à leurs trésoreries (plan de trésorerie mensuel, annuel et pluriannuel, distinguo entre trésorerie globalisée et trésorerie fléchée) et de mettre en place en parallèle des outils de contrôle interne (cartographie des risques, plan de contrôle...) et de pilotage (plan pluriannuel d'investissement par exemple).

Une attention particulière est donc portée sur les flux de trésorerie et cela, au jour le jour pour couvrir les besoins de trésorerie à hauteur de 1,3 M€ par jour (environ 40 M€ par mois) tant en salaires qu'en dépenses de fonctionnement et d'investissement et pour anticiper sur les besoins en trésorerie sur l'année (plan de trésorerie) et au-delà (projection pluriannuelle).

7. PRESENTATION DETAILLEE DES COMPTES CONSOLIDES ET RESULTATS SOUMIS AU VOTE

Les comptes ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le **chiffre d'affaires** consolidé s'établit à 34 002 K€. Ce chiffre d'affaires est constitué principalement des ventes de prestations par l'UGA pour 27 662 K€ (principalement recherche, redevances, formation et droits scolaires et universitaires) et par UGA-FILIALE (FLORALIS) pour 6 338 K€ (activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses), après neutralisation des refacturations intragroupes.

Les **autres produits d'exploitation** pour 466 916 K€ sont principalement constitués de :

- ❖ La dotation de fonctionnement attribuée par le Ministère pour 370 321 K€,
- ❖ La reprise annuelle de dotation initiale sur le patrimoine immobilier mis à la disposition de l'université (d'un montant équivalent aux amortissements de l'année) pour 20 796 K€,
- ❖ Les financements publics accordés par les collectivités locales et des organismes de gestion de programmes de recherche s'élèvent à 57 602 K€,
- ❖ Les autres produits recouvrent également le produit de collecte de la taxe d'apprentissage pour 869 K€,

- ❖ Les redevances de brevets pour 1 052 K€,
- ❖ Les prestations diverses pour 16 259 K€.

Les achats consommés, soit 962 K€, concernent principalement des frais accessoires d'achat.

Les principaux postes des autres achats et charges externes pour 53 383 K€, sont principalement constitués des postes de charges suivantes :

- ❖ Achats non stockés de matières et fournitures pour 15 680 K€,
- ❖ Sous-traitance pour 2 639 K€,
- ❖ Location et charges locatives pour 1 423 K€,
- ❖ Maintenance et entretien immobilier pour 5 878 K€,
- ❖ Ouvrages et documentation majoritairement gérés par la bibliothèque universitaire pour 3 015 K€,
- ❖ Personnel mis à disposition pour 2 961 K€,
- ❖ Honoraires et rémunération d'intermédiaires pour 1 224 K€,
- ❖ Frais de publicité pour 2 034 K€,
- ❖ Frais de missions et colloques pour 3 533 K€,
- ❖ Prestations diverses externes principalement les contrats de nettoyage et de gardiennage pour 11 805 K€,

Les effectifs et charges de personnel :

Les effectifs de l'UGA représentent 5 852 postes, ceux de UGA-FILIALE (FLORALIS) 67 postes, 3 postes pour la FONDATION UGA. Le total des effectifs au niveau du Groupe se monte donc à 5 922 postes.

	Clôture
Rémunérations du personnel	-231 035
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-153 498
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-1 573
Total Charges de personnel	-386 105

Le montant des impôts et taxes s'élève à 5 902 K€ et concerne principalement des taxes se rapportant aux salaires.

Les dotations nettes d'exploitation s'élèvent à 30 955 K€ et concernent notamment :

- ❖ Les amortissements d'immobilisations pour 28 645 K€ dont 28 630 K€ sur l'UGA,
- ❖ Les provisions pour risques et charges pour 2 635 K€, principalement dotées sur l'UGA FILIALE (FLORALIS) pour - 1 566 K€,
- ❖ Les dépréciations sur stocks et actifs circulants pour une reprise nette de 325 K€.

Le montant des autres charges s'élève à 16 177 K€. Elles sont composées principalement des redevances sur brevets pour 2 054 K€ et des reversements aux partenaires sur conventions pour un montant de 11 357 K€.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à + 7 434 K€.

Le résultat financier s'élève à - 5 491 K€ lié pour l'essentiel aux charges d'intérêt sur l'emprunt remboursé en 2020 aux PPPistes pour 4 513 K€.

Quant au résultat courant avant impôts, après prise en compte du résultat financier, il s'établit à + 1 943 K€.

Après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices d'un montant de 2 K€, le résultat net de l'ensemble consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se solde par un bénéfice d'ensemble consolidé de + 1 941 K€.

Vous êtes invités, après la lecture du rapport présenté par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions soumises à votre vote.